

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024.00337**

**CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS 2024-2027 - DEUXIÈME TRANCHE DE SUBVENTIONS - ANNÉE 2024**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de présents : 51  
Nombre de pouvoirs : 9  
Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,  
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240613-D20240033710

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,  
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024**

### **CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - DEUXIEME TRANCHE DE SUBVENTIONS - ANNEE 2024**

Les solidarités actives et la justice sociale comptent parmi les objectifs prioritaires de Saint-Etienne Métropole. A ce titre, elle agit pour accompagner les plus fragiles ; réduire les inégalités sociales et territoriales ; et prévenir et lutter contre la pauvreté. Cette stratégie de cohésion sociale doit favoriser l'accès à l'insertion et l'emploi, lutter contre le non-recours aux droits et organiser la transition écologique de manière solidaire.

En 2018, l'Etat a impulsé une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au travers de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Cette stratégie nationale poursuit deux objectifs : prévenir mais aussi lutter contre la précarité et l'exclusion au sens large. Cette stratégie s'est appuyée sur un partenariat reposant en premier lieu sur les Départements compte tenu de leurs compétences, puis s'est élargie aux Métropoles volontaires dans la perspective d'un pilotage conduit à partir des territoires pour un accompagnement renforcé des publics les plus précaires via une recherche de complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires (collectivités, institutions, associations...).

Le Conseil Métropolitain du 28 mars 2024 a validé la reconduction de la contractualisation de Saint-Etienne Métropole avec l'Etat en adoptant le Contrat local des Solidarités 2024-2027 qui engage l'Etat à soutenir Saint-Etienne Métropole à hauteur de 490 500 € annuels (50 % du programme) pour un budget prévisionnel de 981 000 € par an, structuré autour de 4 grands axes :

- prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance : soutenir la parentalité, l'éducation et favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports ;
- amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous : mobiliser les ressources et acteurs pour favoriser l'emploi et la création d'activités ;
- accès aux droits essentiels : lutter contre le non-recours aux droits, notamment concernant la santé et accompagner les usages du numérique ;
- transition écologique solidaire : lutter contre la précarité énergétique et alimentaire, favoriser la mobilité durable, améliorer le cadre de vie.

A ce titre et pour répondre aux orientations définies dans le plan d'actions prévisionnel annexé au Contrat Local des Solidarités 2024-2027, il est proposé de soutenir une deuxième tranche de 3 actions pour un montant total de subventions de 33 940 € en fonctionnement et de 40 000 € en investissement.

Un tableau récapitulatif ainsi que les conventions afférentes sont joints au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le programme d'action présenté et la participation financière de Saint-Etienne Métropole au titre du Contrat local des Solidarités 2024-2027 pour un montant de 33 940 € en crédits de fonctionnement et de 40 000 € en investissement ;**
- **approuve les conventions d'objectifs et de partenariats correspondantes ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget Politique de la Ville, destination SOLI et les dépenses d'investissement au chapitre 20 du budget Agriculture, destination ACSO.**

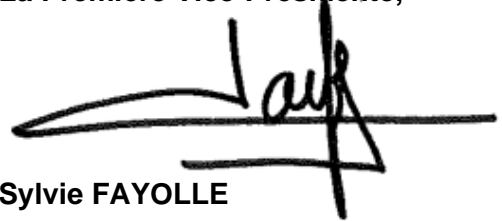
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

## ANNEXE - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES - JUIN 2024

### AXE 2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluri annuelle d'objectifs
RIMBAUD : programme TAPAJ	Transversal SEM	Travail Alternatif payé à la Journée (TAPAJ) », est un programme mené en partenariat avec le centre Rimbaud ciblé sur des jeunes âgés de 16 à 25 ans en grande précarité, souffrant de problèmes de consommations et/ou d'addictions. Il leur permet d'être rémunérés à la journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et qui ne les engage pas sur la durée. TAPAJ apporte une réponse adaptée à ces jeunes que les problématiques sociales, éducatives et sanitaires tiennent éloignés des dispositifs de droit commun afin les accompagner progressivement dans une reprise d'activité liée à la mise place d'un suivi médico-psycho-social.	50 000 €	22 500 €	Non
<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>50 000 €</b>	<b>22 500 €</b>	

### AXE 3 Accès aux droits essentiels

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluri annuelle d'objectifs
SEMAINE DU LOGEMENT : JEU PEDAGOGIQUE INTERACTIF	Transversal SEM	Dans le cadre de la semaine du logement du 3 au 7 juin prochain Saint-Etienne Métropole accompagne l'animation interactive proposée par la Taverne du Gobelin Farci qui permet de répondre aux interrogations des jeunes concernant l'accès au logement autonome et aux aides qu'ils peuvent mobiliser. Cette semaine est organisée par le Point Info Jeunesse situé à la Comète à Saint-Etienne en présence de plusieurs	2 000 €	1 440 €	Non

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluriannuelle d'objectifs
		partenaires : Action logement, ADIL 42-43, STAS, ALEC 42, Saint-Etienne Métropole, Saint-Étienne tourisme, CAF, Habitat jeunes Clairvivre, le PAX, ASL 42, FACE, Habitat et Métropole, Auberge de Jeunesse Wogenski, ...			
<b>TOTAL AXE 3</b>			<b>2 000 €</b>	<b>1 440 €</b>	

#### AXE 4 Transition écologique solidaire

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluriannuelle d'objectifs
<b>BANQUE ALIMENTAIRE : Projet de développement*</b>	Transversal SEM	<p>Dans un contexte d'accroissement du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire et de diminution, tant en quantité qu'en qualité et des denrées collectées dans le cadre des actions « ramasse », la Banque alimentaire doit exploiter de nouveaux gisements, notamment surgelés, et identifier des relais d'approvisionnement sur le territoire pour l'achat de fruits et légumes frais, produits localement (partenariats avec des producteurs ligériens). L'accompagnement porte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le renouvellement de ses équipements logistiques notamment les chambres froides pour le volet investissement,</li> <li>- sur la structuration de nouveaux partenariats avec des producteurs de la Loire pour le volet fonctionnement,</li> <li>- Sur la formation des bénévoles</li> </ul>	112 000 €	10 000€ en fonctionnement 40 000€ en investissement*	Non
<b>TOTAL AXE 4</b>			<b>112 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM	Convention Pluriannuelle d'objectifs
<b><u>TOTAL AXES 2,3,4</u></b>			<b><u>164 000 €</u></b>	<b><u>73 940 €</u></b>	

\* La direction du développement local porte le projet de la Banque Alimentaire concernant son volet investissement dans le cadre du Contrat Local de solidarités (axe4)